

## ORDONNANCES

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 18 juillet 2011, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-171**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors de l'événement « *Tournoi de soccer interchambres* », qui se tiendra sur le site du parc Père-Marquette, le 21 août 2011, entre 14 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-172**, permettant la vente de nourriture et de boissons non alcooliques sur le site du parc Père-Marquette, le 21 août 2011, entre 14 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « *Tournoi de soccer interchambres* », en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-173**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors de l'événement « *Levée de fonds Opération Enfant Soleil* », qui se tiendra sur le site du parc du Pélican, le 15 août 2011, entre 18 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-174**, permettant la vente d'articles promotionnels, de même que la vente de nourriture et de boissons non alcooliques sur le site du parc du Pélican, le 15 août 2011, entre 18 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « *Levée de fonds Opération Enfant Soleil* », en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 2 août 2011